

| 1^{ère} EVALUATION | | | |
|---|--|------------------------------|------------------------|
| ANNEE SCOLAIRE : 2020 / 2021 |  | CLASSE : Terminale CG | |
| DEPARTEMENT DE STT | | Durée : 3 H | Coefficient : 5 |
| NOM DE L'ENSEIGNANT : AMBOMBO ASSOMO J. G. | | Page 1 à 3 | Sur 60 points |
| FINANCE D'ENTREPRISE | | | |

Compétences recherchées : Analyser les apports des associés et la constitution d'une société de personnes

CONNAISSANCES DU COURS (12 pts)

- 1- Définir : Société commerciale – apport – titres sociaux – statuts – affectio-societatis 5 pts
- 2- Citer les 03 types d'apports reconnus par l'administration fiscale du Cameroun 1,5 pt
- 3- Citer les 03 conditions de fonds nécessaires à la constitution d'une société commerciale au Cameroun 1,5 pt
- 4- Citer 03 caractéristiques propres aux sociétés de personnes 1,5 pt
- 5- Citer 03 caractéristiques propres aux sociétés de capitaux 1,5 pt
- 6- Pourquoi dit-on que la société à responsabilité limité (SARL) est une société hybride ? 1 pt

DOSSIER 1 : Constitution de la SNC CHOCOBON : Libération intégrale des numéraires (30 pts)

Quatre associés ont décidé le 25 Septembre 2020 de mettre ensemble leurs apports pour la création de la SNC CHOCOBON qui aura pour activité principale la transformation du cacao en chocolat. La création est effective le 05 Octobre 2020 avec l'appel du capital, dont la valeur nominale de la part sociale est de 10 000 FCFA. Les libérations se font comme suit :

1- Le 05/10/2020, Monsieur MVOUING apporte son savoir-faire et son expertise en tant que maître chocolatier.

2- Le 05/10/2020, Monsieur KAMGA apporte :

- Un terrain de 18 000 000 Frs, repris à 20 000 000 FCFA,
- Un matériel industriel de 9 000 000 FCFA (dont 500 000 Frs d'amortissement)
- La société lui versera 3 500 000 FCFA dans son compte associé (compte 46211)

3- Le 06/10/2020, Monsieur ATEBA apporte :

- Un outillage industriel d'une valeur de 3 000 000 FCFA

- Un fonds commercial évalué à 4 000 000 FCFA
- Un bâtiment commercial d'une valeur de 8 000 000 FCFA (dont 2 000 000 FCFA d'amortissements)
- 02 Camions évalués à 50 000 000 FCFA (dont 5 000 000 FCFA d'amortissements)
- Des créances clients d'un montant de 6 000 000 FCFA (dont 500 000 FCFA de provisions)
- Des dettes fournisseurs d'un montant de 3 500 000 FCFA
- Des dettes vis-à-vis de l'Etat d'un montant de 5 000 000 FCFA
- Des dettes vis-à-vis du personnel de son ancienne société de 10 000 000 FCFA

La société s'engage à payer :

- La totalité des dettes fournisseurs
- La totalité des dettes du personnel et de l'Etat

4- Le **06/10/2020**, Monsieur **BOUBA** dépose auprès du notaire WANSIRI la somme de 30 000 000 FCFA.

Le 10/10/2020, le notaire dépose dans le compte bancaire de la société la somme collectée sous déduction de ses honoraires, des droits d'enregistrement et des frais d'insertion au journal. Ces frais s'élèvent respectivement à : 150 000 F HT, 50 000 F et 175 000 F.

Travail à faire N°1:

- | | |
|--|-----------------|
| 1- Calculer le montant des apports de chaque associé. | <i>4,5 pts</i> |
| 2- Analyser les apports de chaque associé (analyse comptable et fiscale) | <i>6 pts</i> |
| 3- Passer les écritures de constitutions de la SNC CHOCOBON | <i>11,5 pts</i> |
| 4- Présenter le bilan d'ouverture la société au 10/10/2020. | <i>8 pts</i> |

DOSSIER II : Constitution de la SCS BANKIM : Cas de libération différée (18 points)

La SCS BANKIM est constituée en parts sociales de nominales 5 000 FCFA, entre 03 associés : PLONG, DOMGA et NCHARE au 01 Janvier 2020. L'appel des apports est lancé le 05 Janvier et les associés ont jusqu'au 20 Janvier pour se libérer.

Le 05/01/2020, l'associé PLONG, commandité, apporte un bâtiment industriel d'une valeur 8 000 000 FCFA. A cette même date, l'associé DOMGA (commanditaire) fait un versement de 9 000 000 FCFA auprès du notaire KOUANLEU et promet verser les 2/3 de cette somme avant la date limite fixée pour les apports.

Le 06/01/2020, NCHARE, commandité lui aussi, apporte le patrimoine que voici :

- Matériel et outillage : 2 500 000 FCFA
- Camionnette : 8 000 000 FCFA
- Banque : 500 000 FCFA
- Fournisseurs : 4 000 000 FCFA (L'entreprise supportera la totalité de la dette fournisseurs).

Le 10/01/2020, le notaire ouvre le compte bancaire de la société auprès de la banque SCB et y dépose la somme perçue sous déduction de ses honoraires s'élevant à 100 000 FCFA HT et les frais d'acte d'un montant de 50 000 F.

Le 18/01/2020, comme promis, l'associé DOMGA se libère totale directement par un virement bancaire dans le compte de la société.

Travail à faire N°2

1- Déterminer :

a- L'apport net de chaque associé *3 pts*

b- Le nombre de parts sociales revenant à chaque associé *1,5 pt*

c- En déduire le capital de la SCS BANKIM *0,5pt*

2- Passer au journal de la nouvelle société les écritures de constitutions *13 pts*